



--- Limites de zone

La zone urbaine (zone U)

Ua Zone d'habitat plus dense du centre-bourg ancien

Ud Zone à dominante d'habitat sans capacités marquées (quartiers périphériques du centre-bourg)

Ue Zone à dominante d'habitat du village du Mignon

Uf Zone d'équipements d'intérêt collectif

Ug Zone d'équipements d'intérêt collectif à vocation touristique

Ue Zone d'activités à dominante artisanale

Usp Site du «Port à sec»

Les zones d'urbanisation future (zone AU)

1AU Zone d'habitat futur à court ou moyen terme pouvant s'urbaniser lors d'une opération d'aménagement d'ensemble

2AU Zone d'urbanisation future

AU1 Zone destinée à l'accueil d'équipements d'intérêt collectif (parcours, socioculturels, sociaux, culturels, sports ou loisirs)

AU2 Zone destinée à l'accueil d'activités économiques (industrielles, artisanales, commerciales ou tertiaires)

1 Individu 1 ou 2 prédisant si le secteur est ouvert à l'urbanisation (1) ou nécessite une modification du P.L.U (2)

La zone agricole (zone A)

A Zone agricole (comportant habitations des exploitants et bâtiments d'exploitation)

Ad Site occupé par la déchetterie

An Zone agricole inconstructible

Ah Lot d'habitat (biens non agricoles) en zone agricole

Ae Site occupé par la station de traitement des eaux

La zone naturelle (zone N)

N Zone naturelle protégée pour ses intérêts écologiques, paysagers ou milieux récepteurs réguliers des eaux pluviales (marais, cours d'eau, boisements...)

N146.6 Zone naturelle protégée en tant qu'espace naturel remarquable au titre de la loi Littoral

Nh2 Secteur d'habitat aggloméré (hameau) et habitations isolées en milieu agricole ou naturel (non lié) à l'activité agricole : extension adossée de manière limitée à annexes et dépendances

Nj lot de jardins potagers à préserver au sein du bourg

Nt Secteur de capacité limitée à vocation touristique et de loisirs

Nr lot bâti d'intérêt patrimonial ou architectural (à capacité d'accueil limitée)

Na Secteur réservé à l'unité de traitement des eaux usées (station d'épuration)

- Ancien bâtiment agricole d'intérêt architectural ou patrimonial situé en zone agricole pouvant faire l'objet de changement de destination
- Limite des espaces proches du rivage
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Marge de recul s'imposant aux constructions et aux installations (cf. reculs précisés dans le règlement écrit)
- Zone humide à préserver (source : inventaire communal des zones humides)
- Emplacement réservé (cf. liste des emplacements réservés)
- Secteur soumis à des orientations d'aménagement (cf. pièce n°3 du P.L.U - O.A.P)
- Entité archéologique (source : DRAC Pays de la Loire)
- Entité archéologique (source : DRAC Pays de la Loire)
- Conditions d'aménagement des secteurs AU :**
- Principe d'accès au secteur AU
- Possibilité d'extension de voirie à intégrer au projet d'aménagement
- Principe de liaison piétonnière et ou cyclable à réaliser
- Espace tampon végétal à traiter de manière paysagère

Éléments du paysage, immeubles, sites, secteurs à protéger à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5-7°

Patrimoine bâti, immeubles, lots à protéger et à valoriser soumis à permis de démolir (cf. plan des 'éléments de paysage')

"Petit patrimoine" à préserver (cf. plan des 'éléments de paysage')

Haie alignement d'arbres remarquables (cf. plan des 'éléments de paysage')

Espace boisé à préserver au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme (cf. plan des 'éléments de paysage')

Numéro d'identification de l'opération	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative en m²
A - Travaux, travaux			
1	Opération de réaménagement de l'habitat existant de la rue de la République	Département	71 500m²
2	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
3	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	3000m²
4	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
5	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
6	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
7	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
8	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
9	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
10	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
11	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
12	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
13	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
14	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
15	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
16	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
17	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
18	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
19	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
20	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
21	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²
22	Opération de réaménagement de la rue de la République	Commune	1000m²

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
Commune de Frossay

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique
Planche 4.3.a - Sud-Est

Modification simplifiée n°6

Version : Dossier d'Approbation

Echelle : 1/6000ème

Date d'approbation : 17/02/2022

Signature et cachet de la Mairie